

FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI GETAC

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage (CCh)
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CMS	Centre médico-social
DEF	Département de l'économie et de la formation
PET	Programme d'emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

SOMMAIRE

04 2024
EN BREF

08 PARTIE
GÉNÉRALE

11 CAISSE CANTONALE
DE CHÔMAGE (CCh)

17 FONDS CANTONAL
POUR L'EMPLOI (FCE)

24 GETAC
(GESTION DES EMPLOIS TEMPORAIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CANTONALE)



2024 EN BREF



SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective : Chômage en 2024 – Moyenne de l'année 2024

En raison d'un ralentissement de la conjoncture, le chômage en Suisse a connu une légère progression en 2024. Le nombre de chômeurs s'élevait en effet à 112'563 personnes en moyenne durant l'année écoulée. En comparaison de 2023, cela représente une hausse de 19'027 personnes inscrites au chômage, soit une augmentation de 20.3%. Le taux de chômage moyen annuel s'établit à 2.4%, soit + 0.4 point de pourcentage par rapport à 2023 (2.0%).

Durant l'année, en moyenne 184'529 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue une progression de 24'442 personnes (+15.3 par rapport à la moyenne de l'année précédente).

Avec plus de 170 millions de francs d'indemnités versées en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) en 2024, le montant a plus que doublé en comparaison de 2023.

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs inscrits a également augmenté pour atteindre 4845 (+822) personnes en Valais en 2024. Le taux de chômage cantonal quant à lui s'établit à 2.7%, soit + 0.4 point de pourcentage par rapport à 2023 (2.3%).

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Réduction de l'horaire de travail

Au 31 décembre 2024, le secteur entreprises de la caisse avait effectué des versements pour 7'237'456 de francs d'indemnités à 59 entreprises.

Projet SIPAC 2.0

Le nouveau système de paiement des caisses de chômage (SIPAC 2.0) pour le domaine de l'insolvabilité a été introduit en juin 2024. Tous les efforts sont à présent concentrés sur le développement, la formation et l'introduction du domaine le plus important en termes de volume, soit l'indemnité de chômage (IC), pour le 1^{er} janvier 2026. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la caisse sont toujours fortement impliqués dans le projet SIPAC 2.0 pour apporter leur soutien et leurs compétences métier au déploiement de cette nouvelle application.

Enquête de satisfaction SECO

Le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO) a réalisé en 2024 une nouvelle enquête de satisfaction auprès des personnes inscrites au chômage. Il en ressort que la caisse cantonale valaisanne de chômage reste parmi les meilleures caisses de Suisse et remplit à la grande satisfaction de ses assurés sa devise «Dynamique, efficace et proche de vous».

Révision des règlements de la caisse

Après la révision et l'introduction du nouveau règlement sur le salaire, au 1^{er} janvier 2024, le règlement sur l'organisation interne de la caisse a également été soumis à diverses corrections et adaptations, notamment au vu des modifications des articles 329f - 329g - 329g bis du Code des obligations. Le nouveau règlement sur l'organisation interne a pu être approuvé par le Conseil d'Etat, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2023 d'un capital de Fr. 12'021'284.56. Une insuffisance de financement de Fr. 2'484'082.05 le porte à Fr. 9'537'202.51 au 31 décembre 2024. Au niveau des charges, le

coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'644'791.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 2'999'125.59.

GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

En 2024, GETAC a continué à développer de manière considérable ses activités auprès des différents partenaires. Ainsi, les coordinatrices et coordinateurs GETAC ont reçu 515 assurés, parmi lesquels 297 ont débuté une mesure. Au total, 116 assurés, soit 39.1% ont retrouvé une activité et 122 sont toujours en recherche d'emploi.

Enquête de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de la caisse

Dans un but d'amélioration constante et afin d'obtenir d'avantage d'objectivité quant aux résultats obtenus, l'enquête de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de la caisse cantonale de chômage a été confiée pour la première fois à une institution externe, la HES-SO Valais/Wallis.

Avec un taux de 93%, la satisfaction générale reste à un très haut niveau. Les problématiques remontées, traitant notamment d'aspects relationnels, de communication et de la relation clients ont fait l'objet d'ateliers, permettant ainsi aux collaboratrices et collaborateurs d'exprimer leurs souhaits d'amélioration. Aussi, un groupe de travail interne

à la caisse se penche actuellement sur l'analyse et l'élaboration de mesures concrètes à entreprendre afin de répondre au mieux aux besoins du personnel de la caisse et de favoriser leur bien-être au travail.

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2024 ont été atteints:

- Maintien, voire augmentation de nos parts de marché.
- Atteinte des valeurs cible déterminées par la convention de prestations 2024-2027.
- Réussite de l'audit de recertification de la SQS.
- Maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et de l'établissement des boucllements.
- Garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction interne.

Audit de recertification SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs que la caisse s'était fixés, aucune non-conformité majeure n'a été constatée à l'issue de l'audit de recertification SQS qui s'est tenu en octobre 2024. Ainsi, elle renouvelle ses labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO9001 Management de la qualité, la norme ISO14001 Management environnemental et la norme ISO45001 Management de la santé et de la sécurité au travail.



Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été contrôlé et réapprouvé. De plus, la caisse obtient pour la première fois la distinction Valais Entreprise, valorisant ainsi son engagement envers son personnel, ses assurés, ses partenaires ainsi que le respect de l'environnement.

Perspectives 2025

La Suisse fait face à un climat mondial de grande incertitude sur le plan politique et commercial. Ainsi, les perspectives économiques de 2025 dépendent grandement de l'évolution de la situation à l'internationale. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB inférieure à la moyenne, à hauteur de 1.4%. Le taux de chômage devrait progressivement augmenter pour atteindre un taux entre 2.8 et 2.9% en 2025.

Concernant le Canton du Valais, l'institut BAK Economics prévoit une croissance du PIB modérée de 1.5% pour 2025. Le taux de chômage annuel est estimé entre 2.9% et 3%.

Remerciements

Au terme de l'année 2024, la direction adresse ses remerciements:

- à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la caisse pour leur engagement, leur capacité d'adaptation dans un environnement en constant changement et leur précieuse collaboration,

- à notre Chef de département, M. Christophe Darbellay,
- au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), pour leur étroite collaboration et la coordination des opérations au service des entreprises,
- ainsi qu'à tous nos partenaires, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2025





PARTIE GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

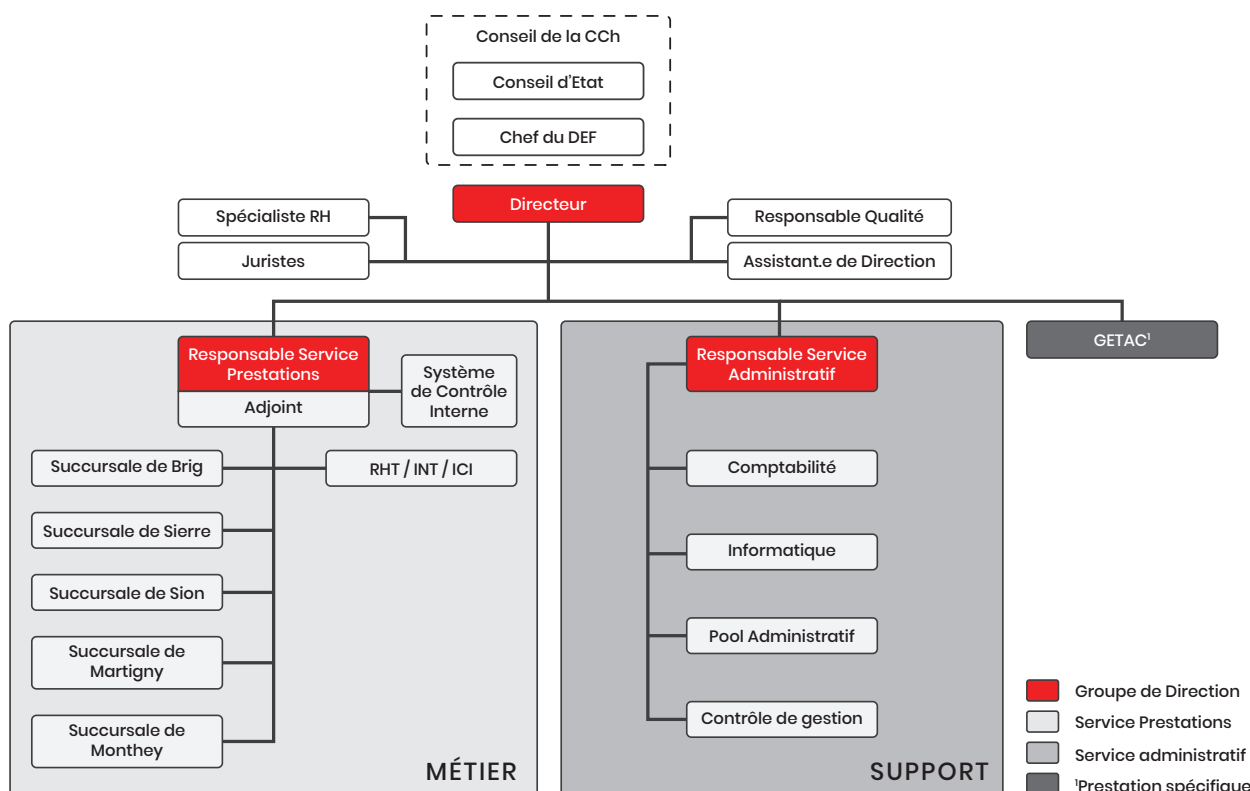
L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brig, Sierre,

Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée. Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.



LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

5	succursales
60	collaborateurs (dont 30 à temps partiel et 1 apprentie)
8 ans et 4 mois	en moyenne d'expérience par spécialiste IC
7586	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
32'034	appels reçus
35'357	décomptes envoyés (IC)
8425	décisions formelles rendues
137.32 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
90	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 59 – INT: 31)
79	entreprises concernées par l'ICI

FCE

261	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'644'791.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 2'999'125.59	coût des mesures complémentaires cantonales

GETAC

3 ans et 1 mois	en moyenne d'expérience par coordinateur/trice
515	assurés reçus
297	personnes ayant participé à une mesure
116	personnes ayant retrouvé un emploi

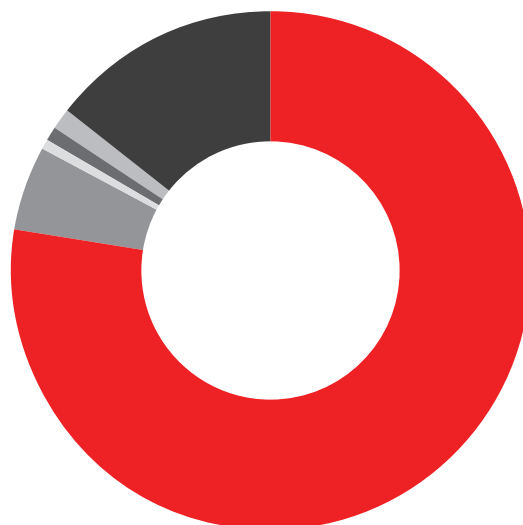
EVOLUTION DES EFFECTIFS – STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nombre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2019	50	14	36	43.85	40 ans et 7 mois
2020	55	15	40	48.35	39 ans
2021	57	15	42	52.15	38 ans et 1 mois
2022	59	15	44	52.50	38 ans et 5 mois
2023	56	14	42	47.99	38 ans
2024	60	17	43	48.97	39 ans

A photograph of three people in a modern office setting. A man in a dark suit and white shirt is smiling and holding a document. He is sitting at a wooden table with two other people, a man with glasses and a beard, and a woman with long blonde hair. They are all looking at the document. There are two blue mugs on the table. The background features large, angular windows with a view of a city.

CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

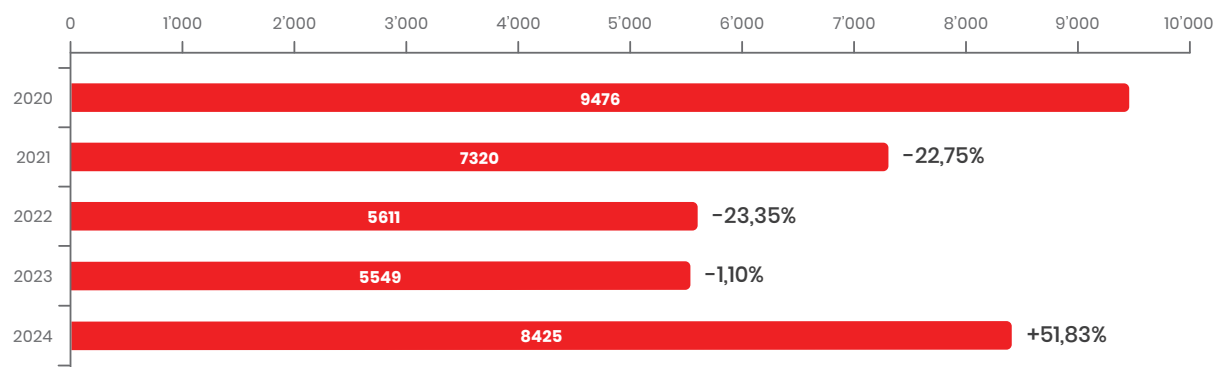
- Chômage complet (IC)
77,53%
- Réduction de l'horaire de travail (RHT)
5,27%
- Intempéries (INT)
0,61%
- Insolvabilité (ICI)
0,88%
- Mesures actives du marché du travail (MMT) sans CAP*
1,32%
- Coûts afférents au projet (CAP)
14,38%



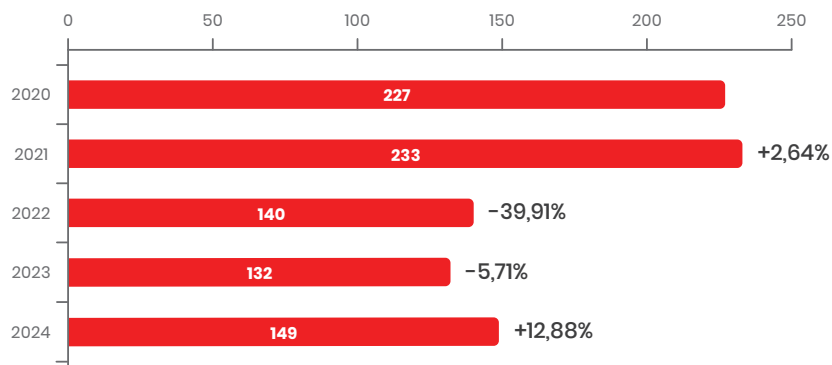
Montant total des prestations versées: **137,32 mios**

*CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

DÉCISIONS IC



OPPOSITIONS | (toutes prestations)

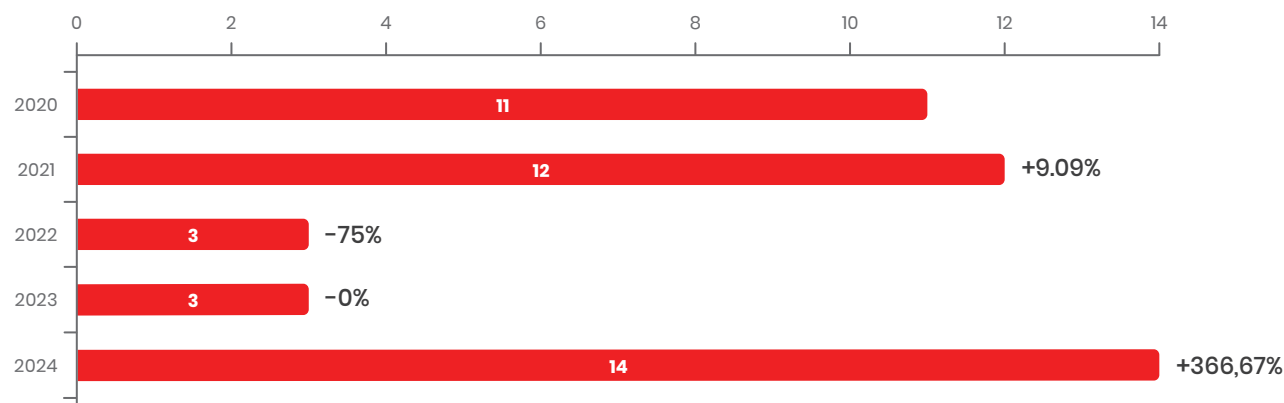


LUTTE CONTRE LES ABUS

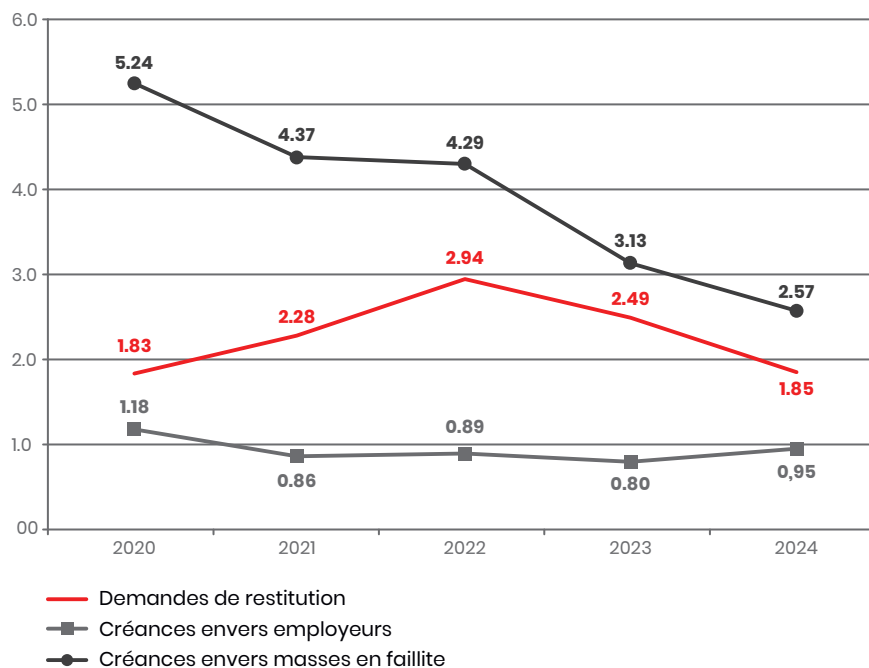
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes,

ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

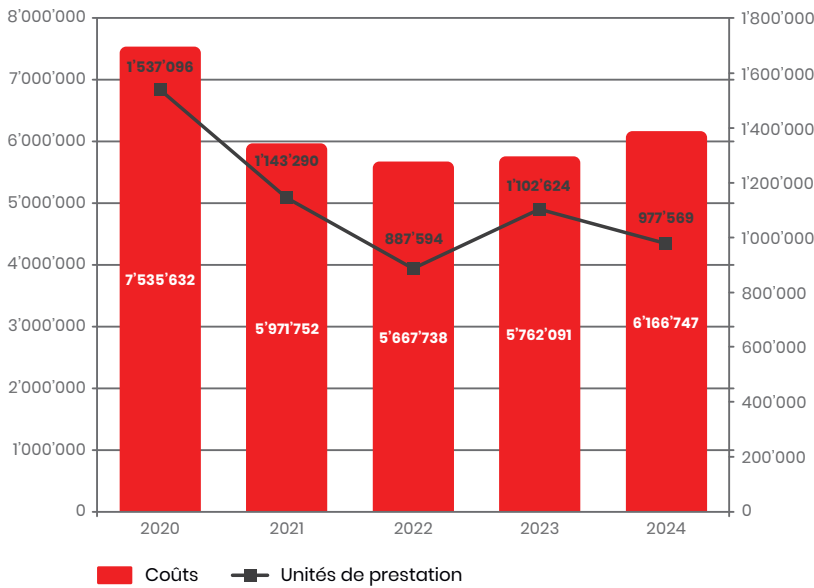
Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



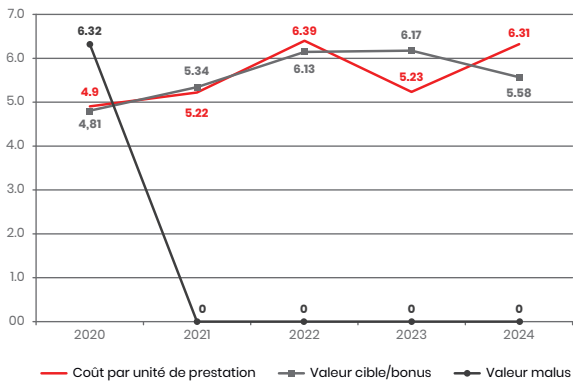
CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)

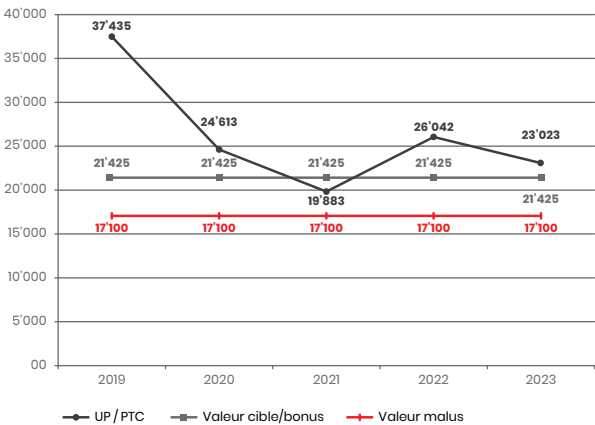


COÛT PAR UP



Avec un coût de Fr. 6.31 par UP, la caisse a un coût supérieur de Fr. 0.73 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 5.58. À noter qu'aucun malus n'est calculé pour l'année 2024 en raison du projet de renouvellement du système de paiements des caisses de chômage. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

UP PAR POSTE À TEMPS COMPLET (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 23'023 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2023	au 31.12.2024
Ind. de chômage soumises à cotis.	88 004 937,05	104 233 179,10
Ind. de chômage non soumises à cotis.	740 230,50	641 720,90
Allocations familiales	1 349 751,05	1 597 481,05
Salaire lors d'emploi temporaire	0,00	0,00
Frais de stages professionnels	0,00	0,00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	21 129 802,77	7 237 456,07
Ind. en cas d'intempéries	1 075 876,86	844 369,88
Ind. en cas d'insolvabilité	1 068 486,60	1 205 762,22
Cautionnement du risque de perte	0,00	0,00
Frais afférents au projet	18 270 988,50	19 754 122,20
Allocations de formation	96 003,45	110 089,05
Frais de cours	1 233 146,25	1 449 895,40
Allocations d'initiation au travail	398 243,55	216 188,75
Contributions aux frais de déplacement	3976,95	1195,85
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	44 363,25	33 044,80
Frais de justice et de procédure	9800,00	15 050,00
Frais de poursuites	36 051,57	38 616,90
Frais d'examen de la cch	2099,05	1858,80
Bonification pour risque de responsabilité	14 856,75	13 900,00
Frais d'administration	5 762 091,61	6 166 747,42
Bonus	0,00	15 069,00
Charges des intérêts	0,05	0,00
Amortissements divers	16 464,78	15 720,79
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	139 257 170,59	143 591 468,18
RECETTES		
Produit insolvabilité	1 227 201,52	529 331,74
Produit stages professionnels	119 604,30	82 177,55
Remboursement d'anciennes prestations	2750,30	3487,85
Prestations échues	0,00	204,40
Produit responsabilité du fondateur	21 720,30	26 840,30
Cotisations AVS sur IC	4 664 621,50	5 524 418,25
Cotisations LPP sur IC	53 876,65	64 811,40
Cotisations AANP sur IC	2 178 718,25	2 579 714,85
Produit provenant de frais de justice et de procédure	40,00	60,00
Remboursement de frais de poursuite	27 500,40	30 847,30
Produit malus	0,00	0,00
Frais d'administration non agréés	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	324,35	1296,10
Différences d'arrondis	37,94	27,24
Produit des remboursements - général	-235,80	0,00
Avances du SECO	133 600 000,00	136 700 000,00
TOTAL RECETTES	141 896 159,71	145 543 216,98
Excédent de recettes	2 638 989,12	1 951 748,80
Excédent de dépenses		

Bilan

ACTIF	au 31.12.2023	au 31.12.2024
Caisses	541,70	1005,60
Postes	0,00	0,00
Banques	4 871 072,78	6 244 139,68
Avances du fonds de compensation AC	0,00	0,00
Créances IC' MMT' INT' RHT et AEP	2 514 303,72	3 248 468,79
Avances servies aux bénéficiaires	21 130,65	26 300,00
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	807 292,00	952 684,50
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	3 131 521,68	2 576 062,98
Créances stages professionnels	20 148,65	11 473,60
Responsabilité du fondateur	0,00	0,00
Demandes de restitution - général	297 606,85	184 623,75
Avoir impôt anticipé	0,00	0,00
Actifs de régularisation	12 493,45	45 068,69
Machines et mobilier de bureau	2967,13	2030,14
Logiciels	11 142,18	7713,82
Matériel informatique	6634,16	3852,38
Transformations immobilières	961 853,49	758 586,60
TOTAL ACTIF	12 658 708,44	14 062 010,53
PASSIF		
Dettes à court terme IC' MMT' INT et RHT	2274,40	743,15
Dettes à court terme AEP	0,00	0,00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0,00	0,00
Dettes à court terme insolvabilité	5519,20	7282,99
Dettes en souffrance à court terme GB	4228,55	0,00
Dettes sur provision art. 29	807 292,00	952 684,50
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	3 131 521,68	2 576 062,98
Créances sur provision bonification risque responsabilité	307 516,46	298 516,61
Dettes sur provision stages professionnels	20 148,65	11 473,60
Dettes sur provision sanctions pécuniaires RHT/INT	0,00	0,00
Dettes résultant des frais d'administration	235 813,10	119 627,90
Créances sur provisions bonus	28 679,95	28 097,15
Passifs transitoires	8958,38	9016,78
Fonds de roulement	8 106 756,07	10 058 504,87
TOTAL PASSIF	12 658 708,44	14 062 010,53

Désignation des postes selon la terminologie du SECO



FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)

CHARGES

	Au 31.12.2024		Ecart au compte 2023
	Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.
En application de la LEMC¹		11 643 916,59	- 1 217 198,74
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail	8 644 791,00		
Participation financière aux mesures	8 369 000,00		
Participation financière aux mesures 2024	8 429 000,00		
Participation financière aux mesures 2023	-60 000,00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	275 791,00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2024	402 000,00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2023	-126 209,00		
Mesures complémentaires cantonales	2 999 125,59		
Allocations cantonales d'initiation au travail	12 225,00		
Stages professionnels cantonaux	-		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	-		
Programme de qualification	2 410 475,11		
Programme de qualification 2024	2 322 876,38		
Programme de qualification 2023	87 598,73		
Mesures non-subsidées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	568 695,48		
Mesures non-subsidées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2024	1 077 638,00		
Mesures non-subsidées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2023	-508 942,52		
Contrat d'activité professionnelle	-		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles	7730,00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2024	1932,00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2023	5798,00		
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2024	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2023	-		
Risque responsabilité	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
Dépenses pour tiers entièrement compensées		-	-
Institutions	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
Frais d'administration		64 211,70	- 2 418,31
Administration et gestion	64 211,70		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	20 000,00		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	26 762,60		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	17 449,10		
Taxes, frais bancaires et divers	-		
Dépenses diverses		-	-
TOTAL CHARGES		11 708 128,29	

PRODUITS

Financement		9 000 000,00	- 1 000 000,00
Confédération (SECO)	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale			
Canton	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale			
Alimentation	9 000 000,00		
Part canton	6 300 000,00		
Part communes	2 700 000,00		
Intérêts		224 045,99	+ 35 013,65
Produits divers		0,25	+ 0,25
TOTAL PRODUITS		9 224 046,24	
Insuffisance de financement		-2 484 082,05	+ 254 630,95

Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024		Modification de l'exercice
		Détail Fr.	Somme Fr.	
Banque	5 410 206,76		5 685 144,13	+ 274 937,37
Placement à terme	19 000 000,00		15 003 633,68	- 3 996 366,32
Comptes courants - débiteurs	108 399,69		201 765,95	+ 93 366,26
Adm. fédérale des contributions: impôt anticipé		104 953,70 a		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		96 812,25		
Autres débiteurs		-		
Investissements	-		-	-
Software de gestion des mesures cantonales		-		
Actifs transitoires	235 272,68	-	42 266,39	- 193 006,29
Dépenses prépayées		-		
Produits à recevoir		42 266,39		
TOTAL ACTIF	24 753 879,13		20 932 810,15	- 3 821 068,98
PASSIF				
Prestations à payer et créanciers divers	528 905,05		68 488,45	- 460 416,60
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	5300,45		41 279,52	+ 35 979,07
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		41 279,52		
Provisions	341 353,76		343 805,86	+ 2452,10
Risque responsabilité SICT/ORP		152 698,95		
Mesures cantonales spécifiques		191 106,91		
Comptes spéciaux	1174 607,26		980 642,11	- 193 965,15
Projet VS-link		218 667,98		
Projet AFOTEC		-		
Projet AFBAT		761 974,13		
Passifs transitoires	10 682 428,05		9 961 391,70	- 721 036,35
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8 831 000,00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8 429 000,00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		402 000,00		
Mesures complémentaires cantonales		1 110 391,70		
Programmes de qualification		208 988,70		
Allocations d'initiation au travail		-		
Autres mesures		901 403,00		
Divers		20 000,00		
Fonds cantonal	12 021 284,56		9 537 202,51	- 2 484 082,05
Fonds cantonal au 31.12.2023		12 021 284,56		
Insuffisance de financement 2024		-2 484 082,05		
TOTAL PASSIF	24 753 879,13		20 932 810,15	- 3 821 068,98

RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

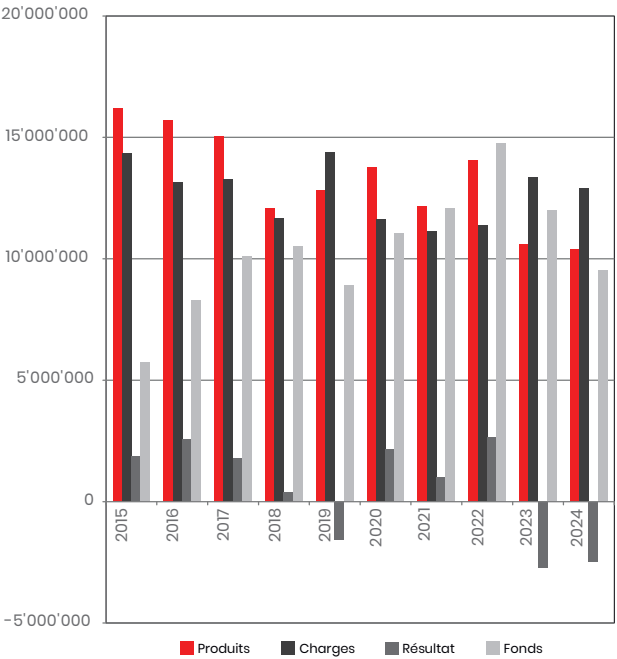
Année	Canton	Communes	Totaux
1996 – 2014	110 569 951,00	79 607 749,00	190 177 700,00
2015***	10 905 790,00	4 673 910,00	15 579 700,00
2016	10 308 200,00	4 417 800,00	14 726 000,00
2017	9 938 810,00	4 259 490,00	14 198 300,00
2018	8 387 610,00	3 594 690,00	11 982 300,00
2019	8 721 300,00	3 737 700,00	12 459 000,00
2020	9 450 000,00	4 050 000,00	13 500 000,00
2021	8 295 000,00	3 555 000,00	11 850 000,00
2022	9 450 000,00	4 050 000,00	13 500 000,00
2023	7 000 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00
2024	6 300 000,00	2 700 000,00	9 000 000,00
TOTAUX	200 481 661,00	118 141 339,00	318 623 000,00

***70 % canton / 30 % communes selon modification de l’art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015

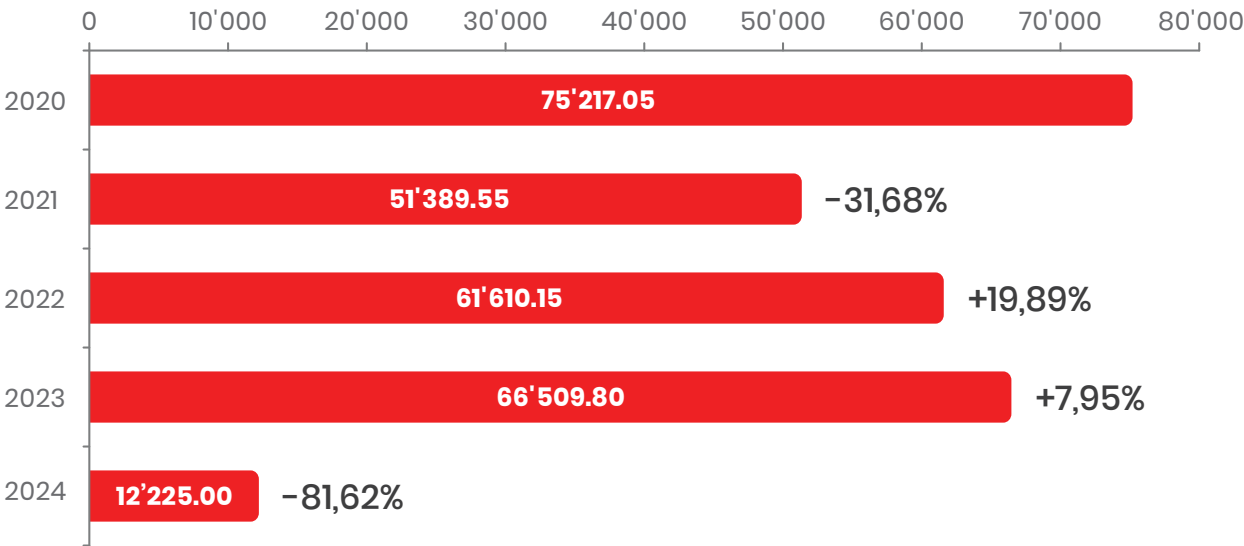
RÉSULTAT ANNUEL ET SITUATION FINALE

Année	Montant
Situation 2014	3 860 049,39
2015	1 874 069,25
2016	2 576 071,85
2017	1 784 490,46
2018	404 514,69
2019	-1 575 176,57
2020	2 153 401,09
2021	1 025 331,79
2022	2 657 245,61
2023	-2 738 713,00
2024	-2 484 082,05
TOTAL	9 537 202,51

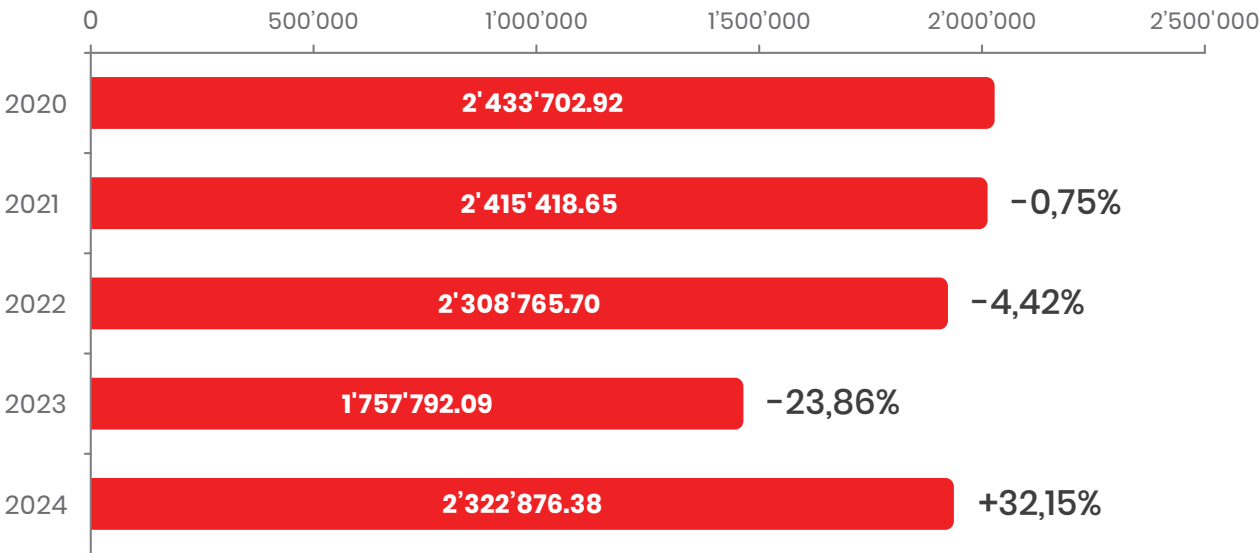
SYNTHÈSE



ÉVOLUTION DES MESURES
ALLOCATIONS CANTONALES D'INITIATION AU TRAVAIL (AIT)

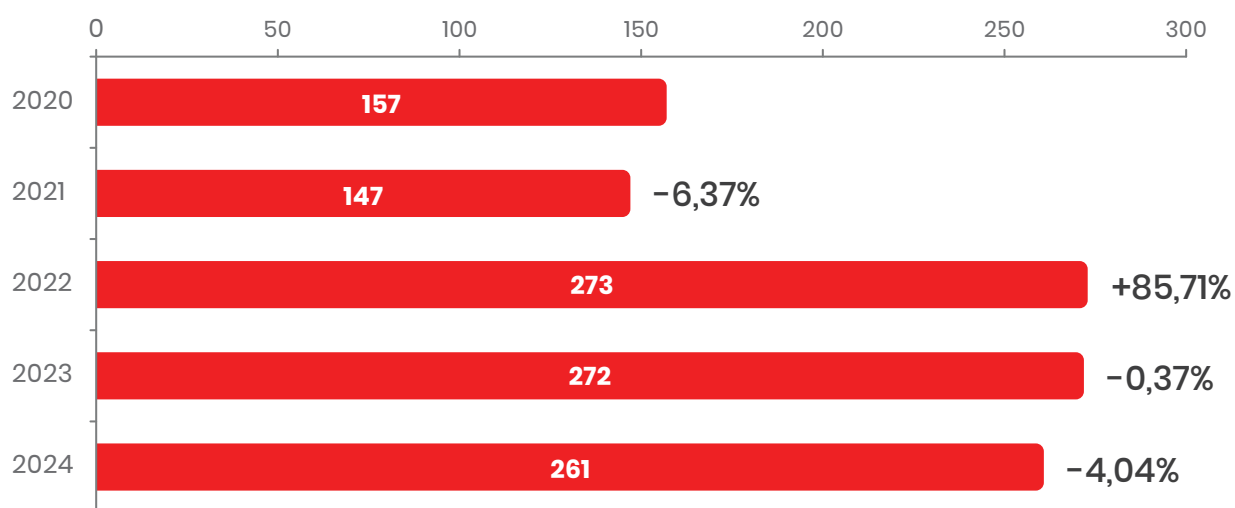


PROGRAMMES DE QUALIFICATION (PQF)





NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE MESURES



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR MESURE

- Allocation d'initiation au travail
0,00 %
- Contrat d'insertion professionnelle /
Programme de qualification
97,29 %
- Frais de cours
1,16 %
- Contrat d'activité professionnelle
1,55 %





ADMINISTRATION

Sur la base de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1^{er} novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le

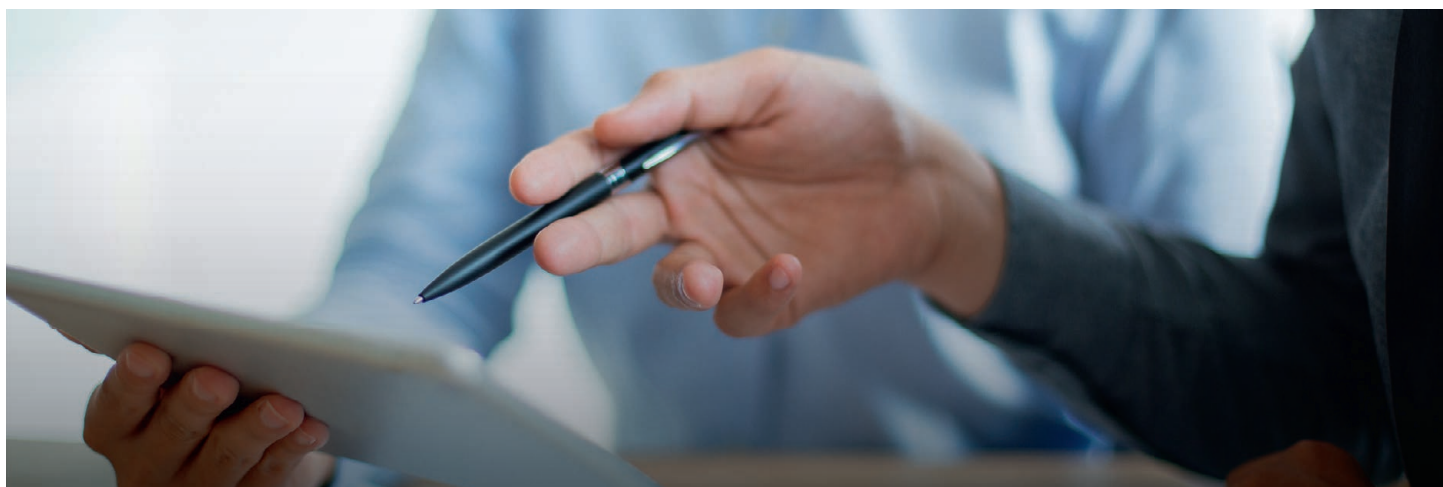
FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique. L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



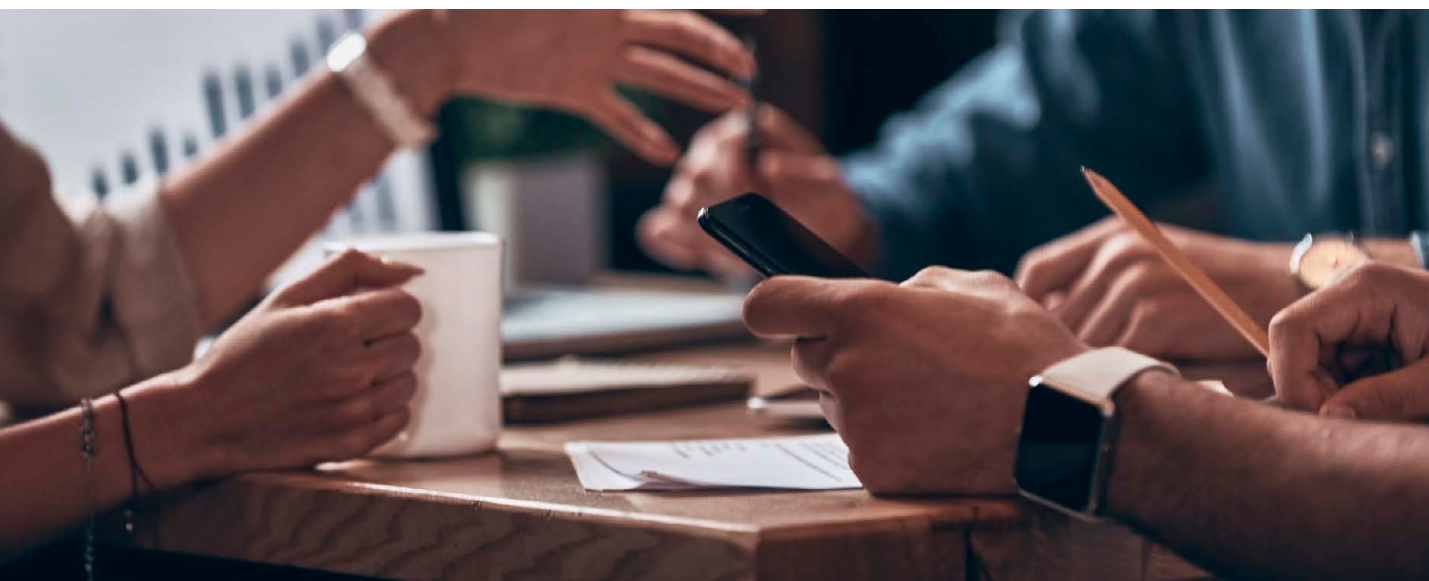


COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES			
	Au 31.12.2024		Ecart au compte 2023
	Détail Fr.	Somme Fr.	
Mesures de placement		73 420,65	- 4366,40
Mesures cantonales	73 420,65		
Salaire brut et charges sociales	73 420,65		
Frais divers	-		
Frais d'administration		586 162,98	+ 26 811,88
Frais de personnel	504 115,00		
Salaires brut et charges sociales yc mandat	487 927,15		
Formation et perfectionnement	9822,05		
Remboursement des frais de déplacement / repas	5605,00		
Autres frais de personnel	760,80		
Autres frais d'administration	82 047,98		
Loyers / frais de locaux	26 236,85		
Entretien et réparations / Achat mobilier	2837,95		
Véhicule	-		
Assurances	1033,45		
Energie / élimination des déchets	2347,55		
Administration (matériel, téléphonie, imprimés)	20 072,50		
Charges comptabilité / conseil	989,60		
CA, assemblée générale et organe de révision	3000,00		
Charges informatiques (logiciels, licences, maintenance)	22 595,70		
Charges publicitaires	2465,35		
Amortissements	-		
Taxes, frais bancaires et divers	469,03		
TOTAL CHARGES		659 583,63	
PRODUITS			
Financement		659 583,63	+ 22 445,48
Confédération (SECO)	355 793,04		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	179 170,64		
Revenu prestations d'autres mandats (AI / SAS / Migration)	124 619,95		
Intérêts		-	-
Produits divers		-	-
TOTAL PRODUITS		659 583,63	

Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024		Modification de l'exercice
		Détail Fr.	Somme Fr.	
Caisse	-		-	-
Compte courant - débiteurs	74 538,25		62 774,07	- 11 764,18
Demande de restitution - général		21 494,55		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		41 279,52		
Avoir impôt anticipé		-		
Actifs de régularisation	78 892,16		75 951,09	- 2 941,07
Immobilisations	24,00		25,00	+ 1,00
Compte de passage immobilisations	-24,00		-25,00	-1,00
TOTAL ACTIF	153 430,41		138 725,16	- 14 705,25
PASSIF				
Créanciers	112 934,05		117 378,20	+ 4 444,15
Passifs transitoires	40 496,36		21 346,96	- 19 149,40
TOTAL PASSIF	153 430,41		138 725,16	- 14 705,25





GETAC (Gestion des Emplois Temporaires auprès de l'Administration Cantonale) est un organisateur de mesures actives du marché du travail.

Rattaché à la Caisse cantonale de chômage, GETAC propose des prestations d'insertion pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les Offices régionaux de placement et les Centres médicaux-sociaux du Valais, GETAC recherche et met sur pied des emplois temporaires auprès des services de l'administration cantonale. Cette collaboration, d'une durée maximale de six mois, est financée par l'assurance-chômage, le fonds cantonal pour l'emploi ou le Service de l'action sociale.

Les participants bénéficient ainsi d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi. Leur parcours s'agrémente d'une plus-value et d'une référence de qualité pour leurs recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du Secrétariat d'Etat à l'Economie et sous mandat du Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail, par l'intermédiaire de sa section logistique des mesures du marché du travail, contribue aux placements fixes des assurés dans les meilleurs délais.

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- **Mesures fédérales**

Emploi temporaire pour des personnes avec expérience professionnelle, qui bénéficient des prestations de l'assurance-chômage.

- **Stage professionnel**

Essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente, bénéficiaires des prestations de l'assurance-chômage.

- **Mesures cantonales**

Programme de qualification pour les personnes ayant épuisé le droit aux prestations de l'assurance-chômage ou ayant exercé une activité indépendante.

- **Mesures LIAS**

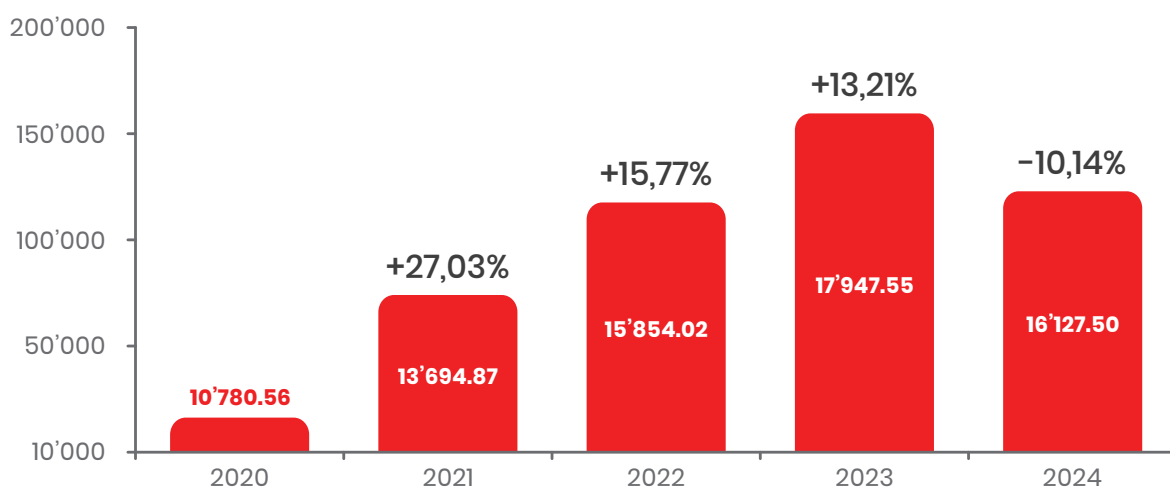
Programme pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale.

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à cibler ces placements. GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi à venir.

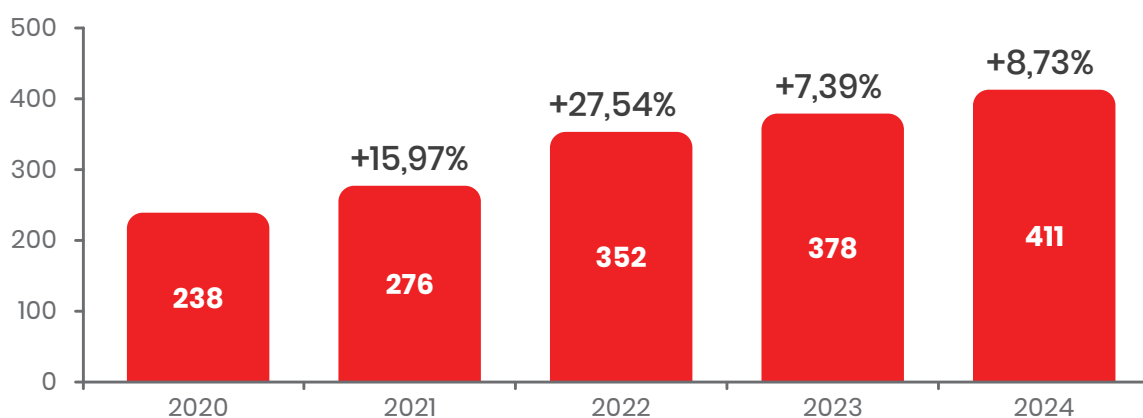
L'objectif fondamental de GETAC est la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP et de tous les services de l'administration cantonale.



COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Jours réalisés



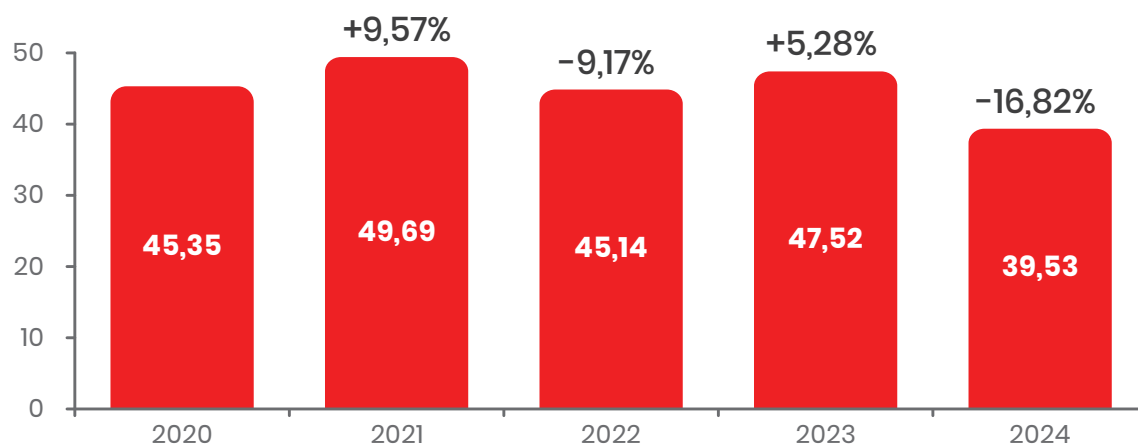
Placements réalisés



En 2024, GETAC a réalisé 411 placements pour 16'127 jours. Tandis que le nombre de jours réalisés a baissé, le nombre de placements a connu une hausse en 2024.

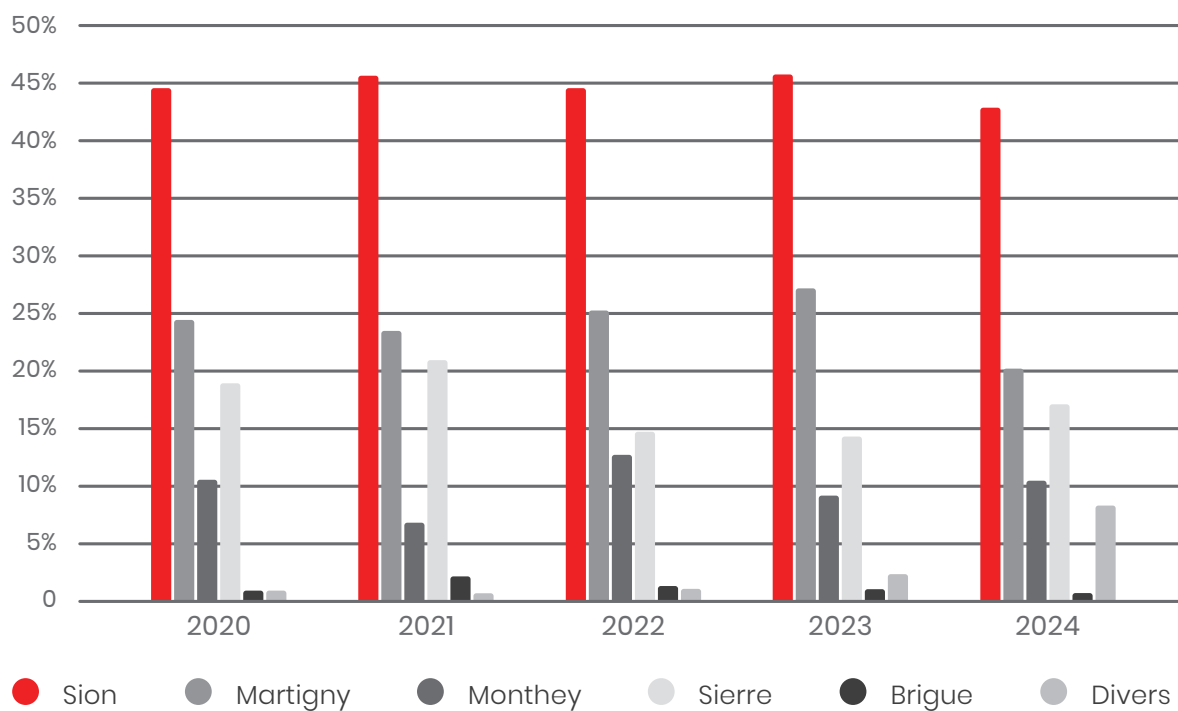


Durée moyenne en jours

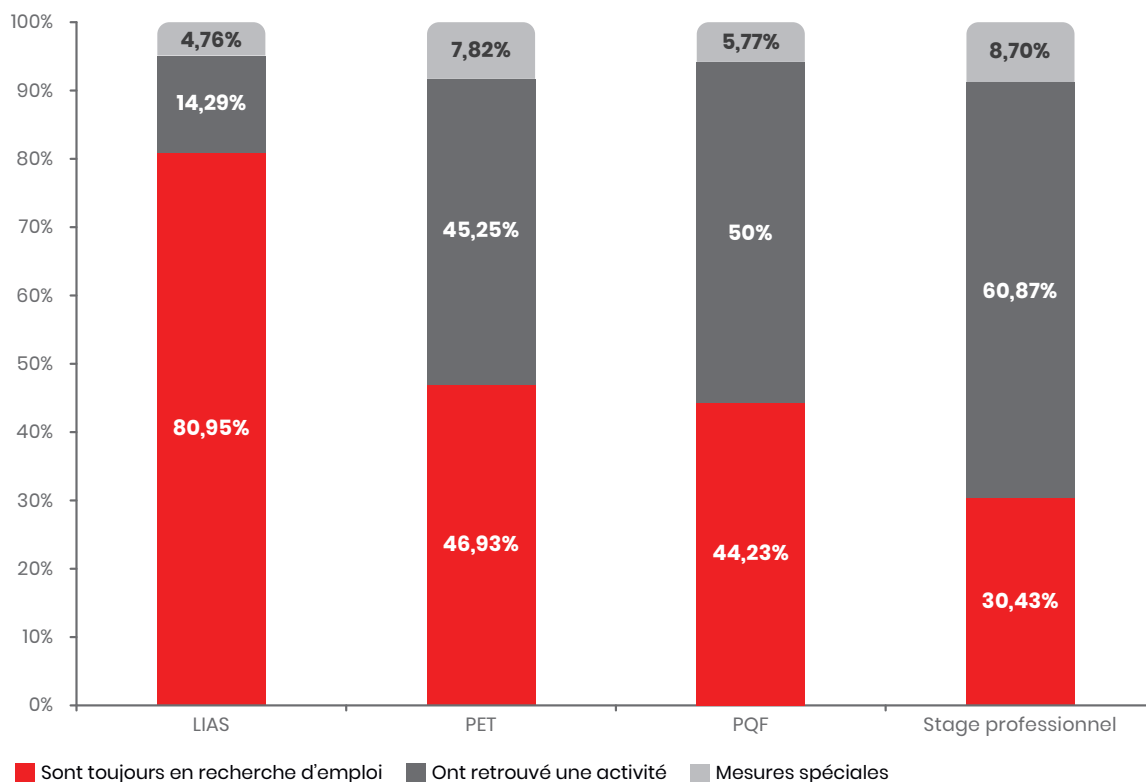


Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 39.53 jours en 2024, situation en baisse par rapport aux années précédentes.

Attribution des mandats : Proportion par ORP



RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2024, 14% des participants aux mesures LIAS ont retrouvé un emploi.

De même, 45,25% des participants aux PET, ainsi que 50% des participants aux PQF, ont repris une activité en cours de mesure.

Enfin, 60,87% des stagiaires ont retrouvé un emploi à l'issue de leur mesure.

SURVEILLANCE

La Confédération, via le Canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



